

ARDECHE

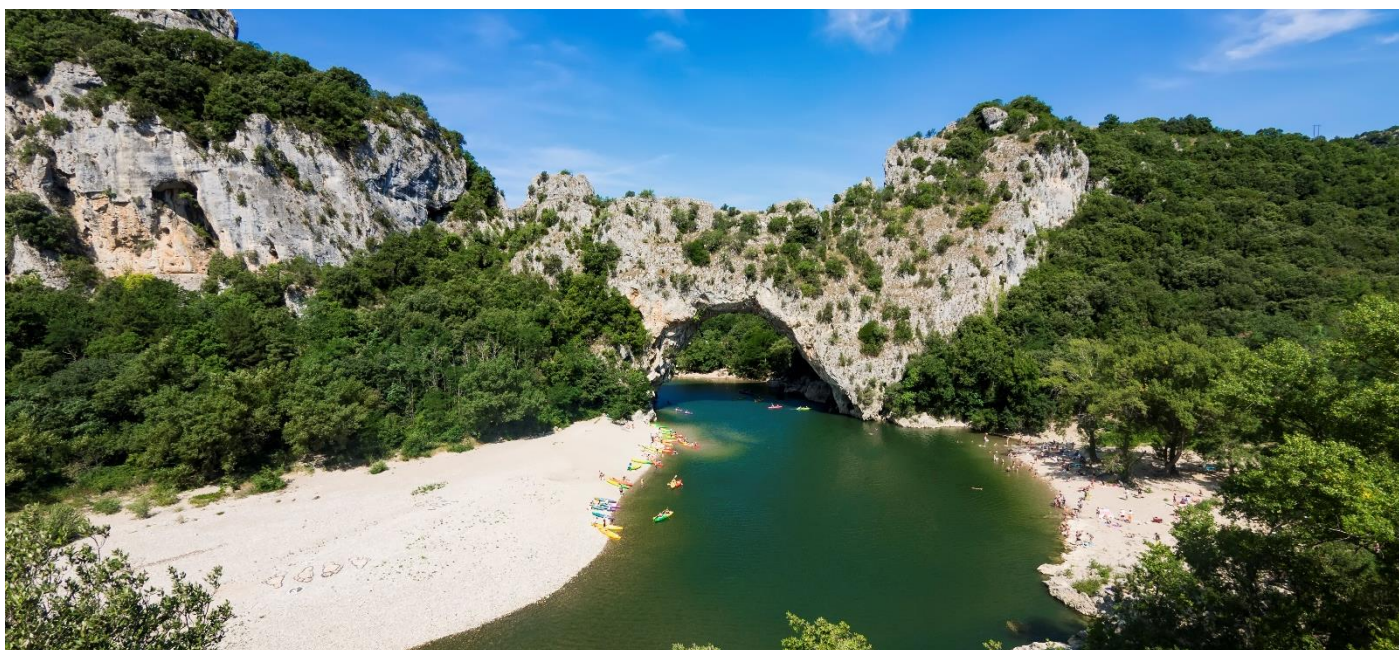
Terre de séduction

Du 25 Avril au 1^{er} Mai 2022

Prix par personne

1 039 €

07 jours / 06 nuits



J1 : VOTRE REGION - VOGUE

Départ matinal de votre région et route vers le sud-est. Arrêt déjeuner en cours de route et installation à la résidence, dîner et soirée animée.

J2 : AU FIL DE LA RIVIERE (sans autocar)

Réunion d'accueil – **Découverte à pied du village de Vogüé**, classé village de caractère et parmi les Plus Beaux Villages de France. Immense et protecteur, avec ses quatre tours d'angle, le château bâti au XI^{ème} siècle surplombe les maisons du village. Apéritif de bienvenue et déjeuner. **Spectacle Jean FERRAT** : Alain Hiver ne chante pas Ferrat... il l'interprète. Spectacle préparé par Jean Ferrat et Alain Hiver en août 1995. Alain Hiver deviendra la voix masculine à même de transmettre fidèlement l'œuvre de Jean Ferrat. Spectacle sur place dans 1 de nos salles de spectacle. Dîner suivi d'une soirée animée.

J3 : GORGES DE L'ARDECHE – CAVERNE PONT D'ARC

Excursion à la journée en direction **des Gorges de l'Ardèche et le célèbre Pont d'Arc**, arche naturelle de 54m de hauteur creusée par la rivière Ardèche, ouvrant sur la route des Gorges et sa succession de belvédères plongeant sur un vertigineux canyon. Déjeuner au restaurant. Découverte de la **Caverne du Pont d'Arc**, réplique de la Grotte Chauvet (Classée au patrimoine mondial de l'Unesco) et ses peintures rupestres datant d'il y a 36.000 ans – 1^{er} chef d'œuvre de l'humanité ! Visite de la **galerie de l'Aurignacien** avec ses 650 m² d'exposition dédiés à la préhistoire. Dîner et soirée animée.

J4 : SUR LES TRACES DE JEAN FERRAT

Départ pour la **visite du Musée de la Châtaigneraie** à Joyeuse, découverte d'un arbre venu du fond des âges. La culture du châtaignier au fil des saisons est évoquée au travers d'une importante collection d'outils se rapportant à la culture de la châtaigne. Vous pourrez par la suite profiter d'une **dégustation**.

Déjeuner à la résidence.

Visite de « La Maison Jean Ferrat » et du **village** pittoresque **d'Antraigues***, où vécut Jean Ferrat et pour lequel il avait eu un coup de foudre dans les années soixante. La Maison Jean Ferrat a été réalisée sur une initiative de son épouse, Colette. Vous découvrirez sur 3 niveaux l'exposition "Jean des Encres, Jean des Sources", le piano de Jean Ferrat, une reconstitution de son univers quotidien avec son bureau et sa bibliothèque. Des enregistrements d'émission et de spectacles de l'artiste permettent de revoir et de réentendre Jean Ferrat.

Dîner et soirée animée.

**Attention, le village n'est pas accessible en car. Stationnement prévu sur un parking à l'extérieur du village et environ 800 m à parcourir à pied (montée).*

J5 : GOURMANDISE ET ECOMUSEE

Matinée gourmande avec la **visite**, sans accompagnement, du **Genêt d'Or**, fabrique artisanale de nougats et confiseries utilisant au maximum des matières premières Ardéchoises, sans colorant ni arôme de synthèse.

Continuation vers un caveau pour la **dégustation des cépages ardéchois**.

Retour à Vogüé et déjeuner.

Visite de **l'Écomusée du Moulinage** de Chirols. Cette opération se situe après la sériciculture (éducation du vers à soie) et la filature, et avant le tissage. Sur 500 m² de salles où vous trouverez à travers une visite guidée : maquettes, machines, bornes interactives, films documentaires et panneaux descriptifs pour un voyage qui retrace l'épopée du fil de soie. La deuxième partie de l'après-midi, vous irez découvrir la **cité thermale de Vals les Bains**. Dîner et soirée animée.

J6 : BALAZUC – AVEN ORGNAC

Départ pour **Balazuc**, village de caractère classé également parmi les Plus Beaux Villages de France situé sur un piton rocheux surplombant l'Ardèche.

Déjeuner à la résidence.

Découverte d'un monde souterrain fascinant avec la visite d'une des plus belles Grottes Européenne, **l'Aven d'Orgnac**, classé Grand Site de France (accès par ascenseur), vous serez ébloui par ses impressionnantes stalactites et stalagmites puis par sa Cité de la Préhistoire, votre curiosité sera alors assouvie.

Retour à la résidence, dîner et nuit.

J7 : VOGUE – VOTRE RÉGION

Petit déjeuner et retour dans votre région. Arrêt déjeuner en cours de route, dîner libre et arrivée en fin de soirée.

NB : l'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites

Ce prix comprend :

Le transport en autocar grand tourisme, L'hébergement en résidence & Spa - base chambre double standard en Confort Pavillon ou Espace Viaduc, La pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du dernier jour, La boisson base ¼ de vin aux repas + le café aux déjeuners à la résidence de séjour uniquement, Les excursions mentionnées au programme, Les services d'un guide accompagnateur local selon programme, Les animations de soirée proposées par la résidence, L'accès à l'espace « détente & spa », La taxe de séjour

Ce prix ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle : 125 €, Le petit déjeuner du J1, le dîner du jour 7, les pourboires éventuels et dépenses personnelles, L'assurance multirisque (annulation / bagages et assistance / rapatriement) : 30 € par personne ou l'assurance Multirisque + option covid : 42€ par personne

Formalités :

Passeport ou Carte nationale d'identité en cours de validité

VOTRE HEBERGEMENT RESIDENCE LOU CAPITELLE & SPA



La situation

Niché entre la rivière Ardèche et les falaises, le domaine s'étend sur 7 hectares d'espaces ombragés et fleuris, et se situe face au village de Vogüé classé « Plus Beaux Villages de France », point de départ de la grandiose descente des Gorges de l'Ardèche.

L'hébergement

Toutes les chambres sont équipées de 2 lits individuels (90 cm), d'une salle d'eau privative (douche, lavabo, wc), télévision, téléphone et connexion WIFI gratuite. Les lits sont faits à votre arrivée, le linge de toilette est fourni. Changement des serviettes de toilette prévu 1 fois en milieu de séjour. Nos hébergements sont tous climatisés.

La restauration

Les repas sont servis en salle de restaurant panoramique et climatisée. Des tables vous seront réservées pour la durée du séjour. Le repas est composé de buffets d'entrées, de fromages et desserts, le plat chaud est servi à l'assiette. Le vin rouge et rosé de pays en pichet est compris ainsi que le café du déjeuner. Le petit déjeuner est servi sous forme de buffet.

OFFERT : apéritif ardéchois de bienvenue

L'animation

Chaque soir, une soirée animée est prévue avec l'ensemble des vacanciers.

A votre disposition

Un espace détente & spa de 400 m² est situé au calme et au milieu d'une pinède avec vue imprenable sur le village de Vogüé et ses falaises.

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou caution@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>